VILLENEUVE
LEZ AVIGNON

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES **MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON**
Réf. : Service Finances / NB

Décision N° 90 /2025

OBJET : FINANCES – Exercice 2025 – Budget principal de la commune - Emprunt de 1 450 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des travaux d'extension des écoles Joseph Lhermitte et Thomas David et la création du réfectoire de restauration.

Madame le Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du 27 mai 2020, publiée et déposée le 29 mai 2020, prise en vertu des dispositions susvisées,

Vu l'accord de Monsieur le Directeur de la Caisse des Dépôts et Consignations nous précisant que la Caisse des Dépôts et Consignations était en mesure de nous accorder un prêt de 1 450 000 d'euros destiné à financer les travaux d'extension des écoles Joseph Lhermitte et Thomas David et la création du réfectoire de restauration.

DECIDE

Article 1: Madame le Maire de Villeneuve lez Avignon est invité à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt d'un montant de 1 450 000.00 d'euros dont les caractéristiques sont les suivantes:

Ligne du Prêt : Prêt cohésion sociale TLA + 0.60%

Montant : 1 450 000 (un million quatre cent cinquante mille) euros

Durée de la phase de préfinancement : 0 mois

Durée d'amortissement : 25 ans
Dont différé d'amortissement **:** ans *(le cas échéant)*

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.60 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A

Acte certifié exécutoire et publié le 16/12/2025
030-213003510-20251216-90-2025-AU
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025

Hôtel de Ville
2, rue de la République – B.P. 45 - 30404 Villeneuve lez Avignon cedex
Tél. 04 90 27 49 49 – Fax : 04 90 27 49 79 – email : mairie@villeneuvelezavignon.fr
www.villeneuvelezavignon.fr/ville

Amortissement : Déduit

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Article 2: Madame le Maire de Villeneuve lez Avignon est autorisée à signer le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Fait à VILLENEUVE LEZ AVIGNON
Le 12 / 12 / 2025

Pour Madame le Maire,

L'Adjoint délégué aux Finances

Mairie de Villeneuve-lez-Avignon Gard

François ZANIRATO

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20251216-90-2025-AU
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025

Hôtel de Ville
2, rue de la République – B.P. 45 - 30404 Villeneuve lez Avignon cedex
Tél. 04 90 27 49 49 – Fax : 04 90 27 49 79 – email : mairie@villeneuvelezavignon.fr
www.villeneuvelezavignon.fr/ville